

AMAP DES COLIBRIS - LA FERME DES COLIBRIS



**Contrat d'engagement pour la saison Mars 2010 / Août 2010
soit 24 livraisons, du 1 mars 2010 au 23 août 2010 inclus**

——— A remplir en 2 exemplaires : 1 pour vous, 1 pour La Ferme ———

Le présent contrat est passé entre le consommateur ou les consommateurs (dans le cas d'un panier partagé), appelés "amapiens", et le producteur de l'entreprise individuelle *La Ferme des Colibris*, représentée par Eric SOUFFLEUX, pour l'approvisionnement hebdomadaire en paniers de légumes certifiés BIO, pendant une saison de 6 mois, dans le cadre d'une AMAP (Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

FONCTIONNEMENT

Chaque amapien s'engage par un contrat direct avec le producteur à payer à l'avance la fourniture de la production légumière et à en prendre livraison chaque semaine. **1 panier = 1/160ième des légumes récoltés.**

Le prix du "panier" ou part de la récolte que le producteur distribue au consommateur est de **21 € TTC par semaine en moyenne sur la saison.**

Le consommateur faisant acte d'**engagement solidaire** avec le producteur par l'**avance de trésorerie**, partage les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles.

La récolte étant achetée à l'avance, **il est impossible de rembourser un panier non retiré.** En cas d'absence, il appartient à l'amapien de faire retirer son panier par un tiers.

Un contrat est convenu pour 6 mois et ne peut pas être rompu. Si un amapien souhaite cependant rompre la relation avec le producteur, il doit trouver un remplaçant qui lui rachètera les paniers qui restent à livrer. Il peut alors lui-même le trouver dans son cercle de connaissances, ou alors faire appel aux personnes inscrites sur la liste d'attente.

LA DISTRIBUTION

La distribution des légumes a lieu
le lundi
de 17h30 à 19h30
à La Ferme des Colibris
La Mouraudière
44320 St Père en Retz

**NB : Il n'y aura pas de distribution les lundis :
5 avril 2010 (Lundi de Pâque)
24 mai 2010 (Lundi de Pentecôte)**

LES PERMANENCES

Durant la saison, chaque amapien doit effectuer au moins une permanence pour aider le producteur sur le lieu de distribution, un lundi, de 17 h à 20 h.

LA VIE DE L'AMAP

La visite du jardin et la participation (solidaire et bénévole) aux divers ateliers de La Ferme par les amapiens sont indispensables à la bonne marche de l'AMAP et à la compréhension des problématiques agricoles.

L'AMAPIEN / LES AMAPIENS

Je m'engage à :

- Être assidu et ponctuel : Je viens chercher mon "panier" chaque semaine sur le lieu de distribution avec mon cabas.
- Participer activement à la vie de l'AMAP.
- Effectuer au moins une permanence sur la saison : Je réserve une date dès aujourd'hui.
- Payer par avance la fourniture de la production légumière.
- Partager les risques liés à la production.
- Accepter le contenu de mon panier qui représente 1/160ième de la production totale.

LE PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- Cultiver dans le respect de la Charte des AMAP et de l'Agriculture Biologique.
- Mettre en œuvre tout mon savoir faire pour produire des légumes en quantité et en qualité.
- Produire une grande diversité de légumes.
- Diviser toute ma production à parts égales entre les amapiens, soit un panier = 1/160ième.
- Assurer un rôle d'information et de communication auprès des amapiens.
- Assurer une transparence sur la vie de La Ferme.

PAIEMENT Vous réglez vos légumes par avance, au choix en 1, 2, 4 ou 6 fois. 24 livraison x 21 € = 504 €

Les chèques seront encaissés à partir du 5 de chaque mois.

Paiement en	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
2 x	252	252	-	-	-	-
4 x	126	126	126	126	-	-
6 x	84	84	84	84	84	84

Tous les chèques sont à libeller à l'ordre de "La Ferme des Colibris", et à dater du jour de signature du présent contrat.

DATE DE PERMANENCE CHOISIE ==>

L'amapien et l'amapien co-panier sont chacun priés de réserver une date (identique ou non).

Notez d'abord votre choix sur le Planning des permanences, puis reportez-le ci-dessus.

Ce Planning est consultable sur le site internet et sur le lieu de distribution. Sinon, nous joindre par téléphone.

LES VACANCES ESTIVALES

Ce présent contrat comprend des paniers qui seront livrés pendant la période des vacances d'été. Si vous partez en vacances pendant cette période, vous devez trouver quelqu'un pour prendre votre panier. C'est une occasion pour essayer le concept des AMAP à d'autres familles susceptibles de s'inscrire plus tard.

<u>L'amapien</u>	<u>L'amapien co-panier</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
Tél : 02.....06.....	Tél : 02.....06.....
e.mail :	e.mail :
Profession / activité :	Profession / activité :
<input type="checkbox"/> Je ne partage pas mon panier <input type="checkbox"/> Je partage mon panier avec : (amapien co-panier ►)	Les amapiens co-paniers s'organisent entre eux pour venir chercher leur panier.
J'assure avoir souscrit à l'AMAP des Colibris - LUNDI pour la saison Mars 2010 à Août 2010 (soit 24 distributions) et avoir réglé la somme totale de 504 € en <input type="checkbox"/> 1 fois <input type="checkbox"/> 2 fois <input type="checkbox"/> 4 fois <input type="checkbox"/> 6 fois par <input type="checkbox"/> chèques <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> virements bancaires	
Certifie avoir lu et approuvé les clauses de ce contrat. Le : Signature :	Certifie avoir lu et approuvé les clauses de ce contrat. Le : Signature :

Signature du producteur : Eric SOUFFLEUX	Adresse : La Ferme des Colibris La Mouraudière 44320 St Père en Retz Téléphone : 02 51 74 18 22 / 06 04 45 14 10 Site internet : www.lafermedescolibris.net e.mail : contact@lafermedescolibris.net
---	---